

Bureau National

55, rue de Lyon

75012 PARIS

☎ 01 44 67 83 30

☎ 01 44 67 84 20

www.snop.info



Compte-rendu de la réunion organisée par le Ministre de l'Intérieur avec l'ensemble de la parité syndicale.

Monsieur VALLS a ouvert la réunion en présentant son équipe puis a donné la parole successivement à chaque organisation syndicale. Il souhaite que le dialogue social soit établi dans la confiance, le respect et la sérénité même si le contexte budgétaire est contraint.

Dans le cadre du tour de table, le SNOP-SCSI a exprimé la nécessité d'instaurer un véritable dialogue social respectant le fait majoritaire dans une profession où le taux de syndicalisation et de participation aux élections est particulièrement significatif.

Ainsi, le SNOP-SCSI a rappelé que force de propositions, il a été contraint d'engager des recours contentieux en l'absence de dialogue tant sur des sujets simples que sur des thématiques de fond engendrant des tensions palpables aujourd'hui dans les services. Il a insisté sur le fait que sur les cinq dernières années, si le SNOP-SCSI a été une des rares organisations à contester certaines réformes, comme celle du renseignement ou des CRS, il a toujours fait des contre propositions pragmatiques.

LE SNOP-SCSI A RAPPELÉ SES PROPOSITIONS

- Apporter les solutions nécessaires aux conséquences de la loi sur le maintien en activité sur le déroulement de carrière.
- La nécessité de réformer la chaîne hiérarchique afin de lever des blocages dans les services, contre productifs pour le fonctionnement de l'institution. (Mise en place de règles de gestion transparentes et lisibles)
 - Permettre à chaque cadre d'accéder à la formation continue.
- Mettre en place une vraie parité entre officiers de police et gendarmerie pour l'ISSP et les déroulements de carrière. Etre attentifs à la répartition des postes entre les deux forces (SDIG notamment).
 - Réformer le régime des primes individuelles et des indemnités dans la police. Leur attribution individuelle et non transparente crée des tensions dans les services.
 - Réformer la procédure pénale notamment pour alléger la charge administrative liée à la réforme de la garde à vue.
 - Créer des états généraux de la sécurité et de la justice afin d'améliorer et renforcer le fonctionnement de la chaîne pénale. (Empilement des lois, tâches indues etc.)
 - Mettre en place une réelle communication externe émanant du Ministère de l'Intérieur et non des organisations syndicales, notamment en matière de faits divers.
- Enfin, le SNOP-SCSI a demandé que si une nouvelle loi d'amnistie intervenait à l'occasion de l'élection Présidentielle, les faits dont les policiers sont victimes en soient exclus.

LA PRISE DE PAROLE DU MINISTRE

Premier Flic de France mais pas policier. Il ne sera pas le Ministre du changement par plaisir car certaines réformes du passé ont été bonnes et a remercié le DGPN, qu'il considère comme un grand policier, pour son engagement au service de la police nationale.

Il souhaite être au contact des collègues de terrain afin de les aider à prendre les décisions et ne souhaite pas sur réagir à chaque nouvel évènement. En effet, son expérience en qualité de membre de la commission des lois lui a permis de constater que l'accumulation de lois nouvelles n'est pas toujours productive.

Il souhaite rencontrer chaque organisation en bilatéral avant la fin du mois de juin 2012 et a réaffirmé la nécessité d'un dialogue social qui doit se faire dans le respect, la confiance et l'équité afin qu'il soit serein et apaisé.

Concernant les statistiques, il a affirmé qu'il faudrait sortir du culte du chiffre et abandonner, sans doute, le chiffre unique. En revanche, il s'est exprimé pour que les statistiques servent plus le qualitatif que le quantitatif.

S'il s'est prononcé pour le strict respect des règles déontologiques (il rejette notamment le tutoiement pratiqué par des policiers envers certains citoyens) il fera en sorte que le policier puisse bénéficier des mêmes droits que les autres citoyens lorsqu'il est mis en cause. Le ministre a commandé une mission dirigée par Mathias GUYOMACH, conseiller d'état, assisté d'experts qualifiés, de l'IGPN et l'IGGN qui rendra ses travaux, le plus rapidement possible, sur ce que pourrait être la protection fonctionnelle du policier. La mission devrait rencontrer les organisations syndicales.

Il a insisté sur la nécessité d'améliorer les relations entre la police et les citoyens : conditions d'accueil du public et celles d'exercice des policiers, déroulement des contrôles d'identité en s'inspirant du système anglo-saxon.

- Police-Justice : le Ministre considère que les polémiques alimentées à la fois par des Ministres et par certains syndicats nuisaient à l'image des policiers. Il a souligné la démarche entreprise par le SNOP-SCSI en la matière, notamment le travail réalisé avec l'USM.

- Fusion des corps : il a déclaré être parfaitement au fait de ce dossier et ne pas être dupe sur les délais impartis à la mission IGA/IGPN, pour gagner du temps. Il a indiqué qu'on en reparlerait rapidement.

- Police gendarmerie : il a affirmé qu'il fallait garder l'équilibre entre les deux forces et qu'il fallait sûrement poursuivre les mutualisations en établissant au préalable un retour d'expérience.

Le Ministre a conclu en indiquant que des changements interviendraient à la tête des services de police et du renseignement mais dans le respect des hommes qui ont servi l'institution.